

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, le **26 JUIN 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
27 Juin 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

7^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET
Dominique, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN
Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme
DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier,
Conseillers Municipaux.

Objet : Rapports 2013 sur la qualité
et le prix des services d'eau et
d'assainissement.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. GILET Dominique
Mme DUPONT Virginie	à	Mme PANO-WENTZEL Marylène

N°92/2014

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Philippe SALÉRIO, adjoint au Maire, reprend les rapports
annuels, portant sur 2013, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de
l'assainissement, conformément aux articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Les 2 rapports, établis par les exploitants des services, ont été
transmis à chaque Conseiller par courriel le 19 juin dernier.

Ils sont complétés par le rapport du Maire et concernant le Syndicat
d'Épuration, pages 19 à 45 du fascicule des annexes supplémentaires du compte administratif de
2013.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ces documents (les
rapports sur l'eau, les comptes de l'eau, les rapports sur l'assainissement, les comptes de
l'assainissement) concernant l'année 2013,

Ne formule aucune observation et décide d'en prendre acte, par 28
voix et 1 abstention, celle de Monsieur FOUCAL.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,